



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 34496

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations qui ont pour mission de contacter, d'accueillir et d'accompagner des personnes prostituées ou en danger de prostitution. Alors que la prostitution connaît un développement important et qui se diversifie grâce aux nouveaux moyens de communication, les structures chargées de l'insertion des personnes prostituées font l'objet d'une diminution constante des crédits qui leurs sont affectés. De 1995 à 1999, le ministère indique que le budget est seulement passé de 25,3 MF à 28,3 MF et a été réparti de 18 à 35 départements. L'extension géographique est donc très supérieure à l'évolution budgétaire (+ 11 %) et en même temps modeste puisque 60 départements restent privés de toute aide. Ce redéploiement explique la perception d'un net recul budgétaire par les associations d'accueil et de réadaptation sociale. Globalement, ni le programme ni la loi contre les exclusions n'ont engagé une réelle politique de réinsertion en faveur des personnes prostituées ou en danger de prostitution. Or la prostitution est en soi une forme d'exclusion qui nécessite un accompagnement social spécifique dans la durée, des moyens financiers pérennes étant alors indispensables pour le mettre en oeuvre. Il lui demande de lui préciser sa position sur ce dossier et les moyens qu'elle compte mettre à la disposition des associations pour poursuivre leur mission de service public.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention de madame la ministre de l'emploi et de la solidarité. La prostitution est une atteinte aux droits fondamentaux de la personne, à sa dignité et à son intégrité. Aussi, le gouvernement français réaffirme son engagement, au niveau national comme au niveau international, contre la traite des êtres humains et toutes les formes d'exploitation de la prostitution. Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives dans les départements ont été initiées par les associations spécialisées en lien étroit avec les services de l'Etat et les collectivités locales. Elles devront encore s'amplifier durant les années à venir. L'effort financier particulier produit, les cinq dernières années, en direction des associations qui interviennent en faveur de la prévention de la prostitution et de l'accompagnement et de la réinsertion des personnes prostituées sera poursuivi en 2000. Ainsi, des dispositions en direction des structures oeuvrant auprès des personnes prostituées seront prises afin qu'elles puissent renforcer leurs interventions sur le terrain. En outre, un travail partenarial avec les associations nationales concernées sera entrepris en 2000 dans l'objectif de développer dans un nombre plus important de départements, d'une part, des interventions de sensibilisation auprès du grand public et, d'autre part, des actions de formation auprès d'intervenants sociaux et éducatifs plus spécifiquement en contact avec des populations jeunes et fragilisées.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34496

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5318

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1166